

**MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY****42, Place des Artisans Boulanger****42740 LA TERRASSE SUR DORLAY****Tél : 04 77 20 95 59****Fax : 04 77 20 90 57****mairie@laterrassesurdorlay.fr****www.la-terrasse-sur-dorlay.com****PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2025**

Le QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA TERRASSE SUR DORLAY, régulièrement convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis en Mairie de La Terrasse sur Dorlay, sous la présidence de Monsieur Christian DUCCESCHI, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : M. Christian DUCCESCHI, Mme Myriam THEVENON, M. Norbert LACROIX, M. Yves CHOMIER, M. Rémi GOUDARD, M. Vincent MATRICON, M. Olivier VALLET, Mme Stéphanie FREYCENET, M. Marc RIVORY, Mme Marie-Françoise CHOMIENNE,

Pouvoirs : M. Stéphane VIVIER à M. Christian DUCCESCHI,

Absents excusés : M. Stéphane PARRIN, Mme Sandrine TERRASSON, M. Jean-Eric PIERAGGI,

Absents non excusés : M. Christophe THELISSON,

Soit DIX membres présents, ONZE votants sur QUINZE en exercice

Secrétaire de séance Mme Myriam THEVENON,

***1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2025***

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité.

***2- Décision budgétaire modificative n°1***

M le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de faire une décision modificative

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	1 999,00 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 999,00 €</b>	
D 28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations		0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>0,00 €</b>
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		1 999,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>1 999,00 €</b>
D 2041481 : Subv. autres communes - Biens mobiliers, matériel et études		10 269,36 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>10 269,36 €</b>
D 2188 : Autres immobilisations corporelles	10 269,36 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>10 269,36 €</b>	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 999,00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 999,00 €</b>	
R 28041481 : Amort. subv. autres com. - Biens mobiliers, matériel et étu		125,00 €
R 28041512 : Amort. subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations		1 017,00 €
R 2804182 : Amort. subv org.publics divers - Bâtiments et installations		857,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>1 999,00 €</b>

Approbation à l'unanimité

### **3- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Conformément au code général des collectivités territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit également de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement de la commune, il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal.

		<b>Crédits ouverts en 2025 (BP+DM)</b>	<b>Montants autorisés avant le vote du Budget 2026</b>
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>		<b>22 355,00</b>	<b>5 588,75</b>
203	Frais d'études	16 408,40	4 102,10
2051	Concessions, droits similaires	5 946,60	1 486,65
<b>204 Subventions d'équipements versées</b>		<b>146 08536</b>	<b>36 521,34</b>
2041481	Subv.autres communes-Bien mobili	10 269,36	2 567,34
2041512	GFP rat : Bâtiments, installat°	46 965,00	11 741,25
204182	Autres org pub-Bat. Et installations	87 321,00	21 830,25
2046	Attributions de compensation d'investissement	1 530,00	382,50
		<b>Crédits ouverts en 2025 (BP+DM)</b>	<b>Montants autorisés avant le vote du Budget 2026</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>		<b>283 099,82</b>	<b>70 774,95</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	55 000,00	13 750,00
2111	Terrains nus	0	0
2131	Bâtiments publics	46 523,00	11 630,75
2151	Réseaux et voiries	20 000,00	5 000,00
2157	Matériel et outillage technique	3 000,00	750,00
2181	Installations générales, agencements	10 000,00	2 500,00
2183	Matériel informatique	940,00	235,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 000,00	2 500,00
2188	Autres immobilisation corporelles	137 636,82	34 409,20
<b>23 Immobilisations en cours</b>		<b>316 375,45</b>	<b>79 093,86</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	316 375,45	79 093,86

Approbation à l'unanimité

### **4- Subvention exceptionnelle à l'AFR Terrazieux**

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a reçu une demande de subvention de l'AFR TERRAZIEUX.

L'AFR Terrazieux a demandé une subvention exceptionnelle de 330€ à la commune pour cette fin d'année 2025.

La commune a droit à une subvention annuelle de 350€ pour la formation BAFA par la CAF Loire dans le cadre du bonus territoire. Si elle ne l'utilise pas, elle peut en faire bénéficier le centre de Loisirs.

Le centre de loisirs forme des personnes au BAFA et suite au bilan prévisionnel 2025 transmis à la CAF, on a eu un versement de 245 € pour une session à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser une subvention 575 € à l'AFR TERRAZIEUX.

#### **5- Demande de subvention – Fond de Solidarité Projet réaménagement et extension de la crèche**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département de la Loire dispose de deux systèmes de financement spécifiques aux communes rurales : l'enveloppe territorialisée et l'enveloppe de solidarité

Le plafond de subvention de l'enveloppe de solidarité est limité à 7000 €.

Il est proposé de solliciter cette dernière enveloppe pour subventionner les travaux de réaménagement et d'extension de la crèche

Le coût estimatif de l'opération établi par le maître d'œuvre pour les travaux se monte à 185 200,00 €

Le plan de financement s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	185 200,00 €	CAF	36,86%	79 500,00 €
Maîtrise d'œuvre et divers	30 500,80 €	DETR	16,72%	36 060,64 €
		Loire Département Fond de solidarité	3,25%	7 000,00 €
		Région Auvergne Rhône Alpes	23,18%	50 000,00 €
		Autofinancement	20%	43 140,16 €
TOTAL	215 700,80 €		TOTAL	100% 215 700,80 €

Approbation à l'unanimité

#### **6- Demande de subvention DETR 2026 – Projet réaménagement et extension de la crèche**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet réaménagement et extension de la crèche.

Le coût estimatif de l'opération établi par le maître d'œuvre pour les travaux se monte à 185 200,00 €

Le plan de financement s'établit comme suit :

DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	185 200,00 €	CAF	36,86%	79 500,00 €
Maîtrise d'œuvre et divers	30 500,80 €	DETR	16,72%	36 060,64 €
		Loire Département Fond de solidarité	3,25%	7 000,00 €
		Région Auvergne Rhône Alpes	23,18%	50 000,00 €
		Autofinancement	20%	43 140,16 €
TOTAL	215 700,80 €		TOTAL	100% 215 700,80 €

Approbation à l'unanimité

#### **7- Demande de subvention – Contrat Région Métropole**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Région propose une aide aux projets d'investissement dans le cadre du Contrat Région Métropoles

Il est proposé de solliciter cette dernière pour subventionner les travaux de réaménagement et d'extension de la crèche

Le coût estimatif de l'opération établi par le maître d'œuvre pour les travaux se monte à 185 200,00 €

Le plan de financement s'établit comme suit

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	185 200,00 €	CAF	36,86%	79 500,00 €
Maîtrise d'œuvre et divers	30 500,80 €	DETR	16,72%	36 060,64 €
		Loire Département Fond de solidarité	3,25%	7 000,00 €
		Région Auvergne Rhône Alpes	23,18%	50 000,00 €
		Autofinancement	20%	43 140,16 €
TOTAL	215 700,80 €		TOTAL	100% 215 700,80 €

Approbation à l'unanimité

#### **8- Approbation PEDT Plan mercredi des communes de Doizieux et la Terrasse sur Dorlay 2026-2028**

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche volontaire, pilotée par le Maire, visant à organiser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, scolaire, périscolaire et extrascolaire, afin de favoriser son épanouissement et sa réussite.

Il permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Véritable outil de pilotage de la politique éducative locale, il prend en compte les dispositifs existants et s'inscrit en cohérence avec les axes éducatifs du Plan Éducatif Local.

Dispositif partenarial, cette démarche associe la commune de La Terrasse sur Dorlay à ses partenaires institutionnels, associatifs, parents, enseignants etc, de la conception jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

Approbation à l'unanimité

#### **9- Demande de subvention pour la crèche**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que lors du comité de pilotage de la crèche Les Mini Pouces qui s'est tenu le jeudi 13 novembre, on nous a alerté sur le budget de la structure qui affiche un déficit d'environ 16 000€ pour cette fin d'année. Cela s'est en partie expliqué par une baisse des effectifs sur la crèche et donc, par conséquence, une participation familiale moins importante, de même que les subventions CAF (calculé sur le nombre d'heures facturées aux familles) et aussi le changement de convention collective du personnel.

L'AFR Loire Service a déposé un dossier de subvention exceptionnelle de 10 000€ auprès de la CAF. Elle sollicite une subvention exceptionnelle de 6 000,00 auprès de la commune pour l'année 2025.

Approbation à l'unanimité

#### **10- Subvention Le Chapit**

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a reçu une demande de subvention de l'association le CHAPIT

Le Chapit nous a transmis la présentation de leur association avec leur bilan financier et comme ils ont des adhérents sur la commune il sollicite une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de verser une subvention 500 € à l'association le Chapit.

Approbation à l'unanimité ( pour : 10, contre : 0, abstention : 1)

#### **11- Etat d'Assiette en forêt campagne 2026**

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Anthony AUFRRET de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

## Approbation à l'unanimité

### Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

Forêt de : LA-TERRASSE-SUR-DORLAY

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation			
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois fourni	Autre vente gré à gré
6	AMEL	291	9.6	2026	2026			<input checked="" type="checkbox"/>			

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

## Approbation à l'unanimité

### 12- Avis sur le projet de classement des massifs à risque incendie dans le cadre du renforcement de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la commune dispose de forêt.

Le projet de classement vise à mieux identifier les zones à risque d'incendie et à renforcer la prévention, la coordination intercommunale et la sécurité des populations.

L'intérêt de ce classement pour la mise en œuvre de mesures coordonnées de prévention et d'aménagement (pistes DFCI, points d'eau, débroussaillement, information du public) ;

Le classement ne remet pas en cause les usages existants mais permet une meilleure organisation de la prévention et de la lutte contre les feux de forêt ;

### 13- Questions diverses

#### Problèmes de téléphonie à l'école

- Des problèmes de téléphonie perdurent depuis plusieurs années.

Après discussion, il est décidé de doter l'école primaire de téléphones portables, afin de pouvoir joindre les enseignantes de façon sûre.

#### Demande de subvention à l'APE pour sortie scolaire

L'Association des Parents d'Elèves a comme projet l'organisation d'une classe verte en Lozère du 30 mars au 1<sup>er</sup> avril et demande une subvention exceptionnelle aux mairies de Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay.

Cette demande, n'étant pas à l'ordre du jour du présent conseil, fera l'objet d'une délibération au cours du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35

Fait 18/12/2025

Le Maire



Le secrétaire de séance



